

## AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Conformément à l'article 182.9 du Code des professions (RLRQ., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 18 mars 2021, Mme Jennifer Brochu, ing. (membre n° 145753), dont le domicile professionnel est situé à Rimouski, province de Québec, a fait l'objet d'une décision du Comité des requêtes de l'Ordre des ingénieurs du Québec relativement à son droit d'exercice, à savoir :

### **Charpentes et fondations**

« **DE PRONONCER** la limitation volontaire d'exercice de l'ingénieure Jennifer Brochu (membre n° 145753) dans le domaine des charpentes et fondations, lui interdisant, autrement que sous la supervision d'un ingénieur, d'exercer toute activité professionnelle réservée aux ingénieurs par la Loi sur les ingénieurs dans ce domaine. »

Cette limitation du droit d'exercice de l'ingénieure Jennifer Brochu est en vigueur depuis le 18 mars 2021.

Montréal, ce 18 avril 2021

**M<sup>e</sup> Pamela McGovern, avocate**  
Secrétaire de l'Ordre

